

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 20340**

Intitulé

Animateur loisirs tourisme

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ecole Klaxon rouge	Directeur

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

335 Animation sportive, culturelle et de Loisirs

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

L'Animateur loisirs tourisme organise et anime les activités ludiques destinées aux vacanciers (jeunes, adultes, 3ème âge) dans le cadre des villages de vacances et villages clubs.

Il est chargé de l'organisation pratique des activités (espaces, moyens techniques, règlement, etc.), il les présente au public et les met en œuvre dans un contexte qui doit valoriser le client.

Disponible et réactif, dynamique et créatif, il exploite ces qualités dans les jeux, les tournois, les spectacles (chant, chorégraphie, sketches), soirées à thèmes ou soirées dansantes destinées à la distraction et la détente des vacanciers.

L'ensemble des activités de l'animateur loisirs tourisme peut se définir comme suit :

- Accueil, information et service aux clients
- Organiser, présenter et mettre en œuvre les activités de journée
- Animer, présenter et participer aux animations de soirées (spectacles)
- Proposer des animations musicales (karaoké, jeux divers, soirées dansantes, etc.)
- Faire connaître et promouvoir les activités

L'animateur doit faire preuve d'une réelle polyvalence pour s'adapter aux différents publics et mettre en œuvre des activités très diverses. Représentant l'image de la structure qui l'emploie, il doit soigner son apparence et son comportement en veillant à la sécurité des personnes et des biens.

Agissant généralement sous l'autorité d'un responsable d'animation, il conserve néanmoins une grande autonomie dans la conduite des activités où sa créativité et son relationnel constituent des éléments primordiaux

Les conditions d'exercice de l'emploi : les CDD sur de longues saisons en France ou à l'étranger impliquent des contraintes que l'animateur doit être en mesure de supporter ou d'assumer : éloignement, vie en collectivité, mobilité et forte disponibilité. L'animateur doit, en outre posséder une bonne résistance physique assortie d'une bonne humeur constante

Capacités attestées

Accueil, information et service aux clients

- Identifie et s'adapte aux différents types de clientèle en répondant à leurs besoins spécifiques
- Intègre une équipe d'animation
- Veille à la sécurité des biens et des personnes.
- Réalise des supports d'information attractifs (affiches) notamment à l'aide de l'informatique.

Animer

- S'exprime clairement au micro face aux différents publics
- Anime des activités de journée adaptées au public et au lieu
- Anime les tournois sportifs et des activités de remise en forme
- Explique les règles du jeu, fournit le matériel adapté
- Accompagne des clients en sortie pédestre
- Veille au respect des règles de sécurité
- Anime des activités du Mini Club
- Anime des soirées à thèmes (karaoké, jeux divers, soirées dansantes, etc.)
- Pratique les danses de salon

Participer aux spectacles

- Participe aux spectacles
- Maîtrise les notions artistiques nécessaires :
 - Maquillage
 - Chorégraphie
 - Comédie et Chant

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

L'emploi d'animateur loisirs tourisme s'exerce principalement dans les villages de vacances et clubs de vacances, l'hôtellerie de plein air, les compagnies maritimes de croisières, etc., structures où les activités sont conduites dans un contexte ludique et de détente.

Appellations génériques: Animateur de villages de vacances ou de clubs de vacances. Appellations spécifiques : Animateur, animateur généraliste, animateur polyvalent, animateur présentateur, animateur / agent d'accueil, responsable des soirées, responsables des activités

de journées, responsable d'animation, etc.

Codes des fiches ROME les plus proches :

K1206 : Intervention socioculturelle

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composants de la certification :

Les compétences, objet de la certification, sont vérifiées et notées lors d'épreuves théoriques et pratiques, complétées par une évaluation en situation réelle, notamment lors des stages en entreprises :

- Contrôles théoriques et épreuves pratiques au cours de la formation
- Evaluation en situation
- Evaluation des stages en entreprises
- Rapports de stages
- Examen final
- Entretien final avec un jury de professionnels

La certification est décernée au candidat ayant obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10/20.

Validité des composants acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION		OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X			Le jury est composé de : 1 représentant des employeurs dans le domaine de l'animation et 1 représentant des salariés 1 représentants de Klaxon Rouge
En contrat d'apprentissage		X		
Après un parcours de formation continue	X			Le jury est composé de : 1 représentant des employeurs dans le domaine de l'animation et 1 représentant des salariés 1 représentants de Klaxon Rouge
En contrat de professionnalisation		X		
Par candidature individuelle	X			Le jury est composé de : 1 représentant des employeurs dans le domaine de l'animation et 1 représentant des salariés 1 représentants de Klaxon Rouge
Par expérience dispositif VAE prévu en 2006	X			Le jury est composé de : 1 représentant des employeurs dans le domaine de l'animation et 1 représentant des salariés 1 représentants de Klaxon Rouge

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 14 juin 2006 publié au Journal Officiel du 23 juin 2006 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, avec effet au 23 juin 2006, jusqu'au 23 juin 2011.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 09 avril 2018 publié au Journal Officiel du 17 avril 2018 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour deux ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Animateur loisirs tourisme" avec effet au 17 avril 2018, jusqu'au 17 avril 2020.

Arrêté du 19 novembre 2014 publié au Journal Officiel du 29 novembre 2014 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour quatre ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Animateur loisirs tourisme" avec effet au 7 septembre 2014, jusqu'au 29 novembre 2018.

Arrêté du 31 août 2011 publié au Journal Officiel du 7 septembre 2011 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour trois ans, au niveau IV, sous l'intitulé "Animateur loisirs tourisme" avec effet au 23 juin 2011, jusqu'au 7 septembre 2014.

Pour plus d'informations

Statistiques :

En moyenne 30 titres par an

Autres sources d'information :

Klaxon Rouge

Lieu(x) de certification :

ECOLE KLAXON ROUGE

domaine du Dourdy

29750 Loctudy

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :**Historique de la certification :**

Certification précédente : Animateur loisirs tourisme